

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE

BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2013/191 V 762

Enquêteur : Patricia HUTCHINSON

Courriel : patricia.hutchinson@dgfip.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

2 - Date de réception de la demande d'avis : 09 octobre 2013.

3 - Situation du bien : NIORT

- rue Maurice Caillon, section IB n° 91, 94, 101 et 104 pour un total de 7 554 m².

- rue de Champ Chaillot, rue Condorcet, rue de Vaucanson, rue Gutenberg, rue Bonpland, rue Humboldt, section HZ n° 110, section HX n° 98, 19, 75, et 104 pour un total de 18 927 m².

- rue Euclide, section KW n° 39 pour 1 760 m².

- rue André Palladio et rue Thomas Portau, section EL n° 42 pour 2 967 m² et n° 83p pour 10 814 m² à prendre dans un total de 19 111 m².

soit un total de 42 022 m².

4 - Description sommaire :

Différentes portions de voiries situées dans des zones d'activités artisanales et commerciales.

5 - Réglementation d'urbanisme : En zones Ues, UE et AUe au PLU.

6 - Conditions de la vente : Cession probable à l'€uro symbolique à la Ville de Niort.

7 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de l'ensemble des portions de voiries est estimée à 168 000 € HT. Cependant une cession à l'€uro symbolique n'appelle pas d'observation de la part du service France Domaine.

8 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 25 octobre 2013

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Le Contrôleur des Finances Publiques
Patricia HUTCHINSON

